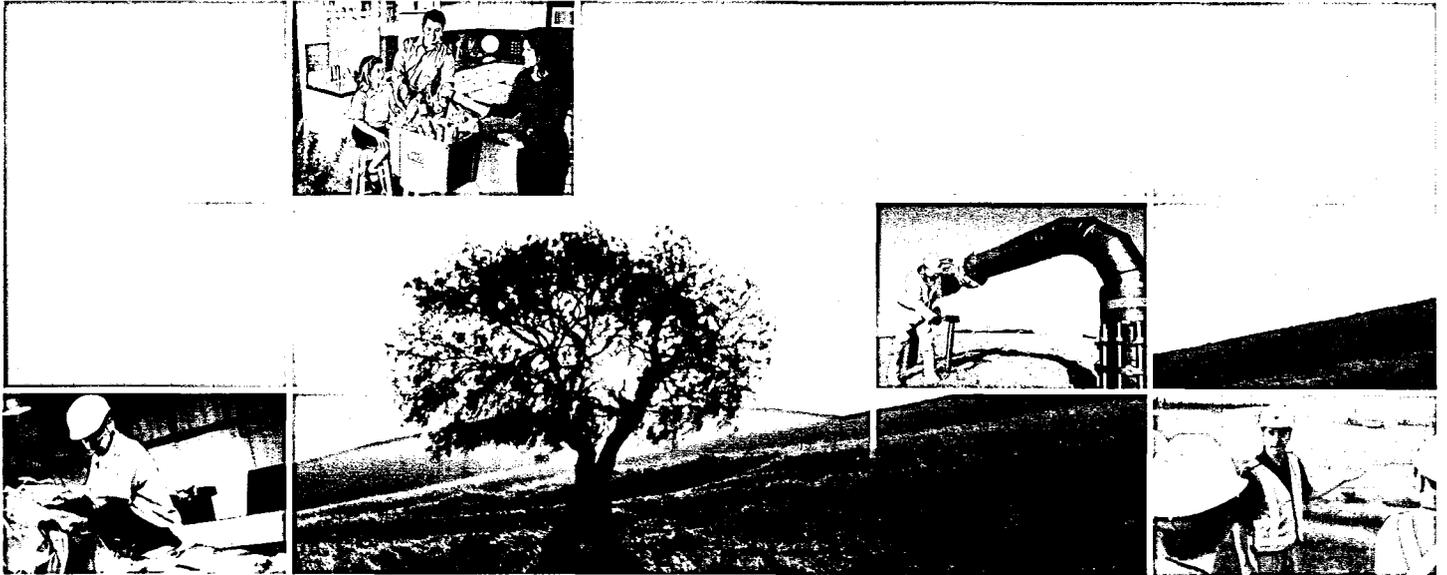


POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Mémoire

présenté à la

Commission des Transports et de l'Environnement
de l'Assemblée nationale du Québec

dans le cadre de la

Consultation sur la gestion des matières résiduelles
au Québec

Présenté par :



Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
PRÉSENTATION DE WASTE MANAGEMENT	4
INITIATIVES DURABLES	4
TRANSPARENCE ET COLLABORATION AVEC LE PUBLIC	5
UN REGARD SUR LES PERFORMANCES	6
TOUT EST MAINTENANT EN PLACE	6
ÉLIMINATION SÉCURITAIRE : L'OBJECTIF SERA ATTEINT	6
BÂTIR SUR DES ACQUIS	7
TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX	7
RÉDUIRE DAVANTAGE À LA SOURCE	8
CONTRÔLE ET RÉDUCTION DU SUREMBALLAGE	8
INFORMATION ET ÉDUCATION DE LA POPULATION	8
GÉRER EFFICACEMENT LES MATIÈRES PUTRESCIBLES	9
SOUTIEN AU SECTEUR ICI ET ENCADREMENT DES RÉSIDUS CRD	10
UNE AIDE CONCRÈTE POUR LES ICI	10
UN ENCADREMENT NÉCESSAIRE POUR LES RÉSIDUS CRD	11
L'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE ET LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	12
UNE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE ESSENTIELLE	12
ÉVITER LE PIÈGE DE L'ILLUSION	12
LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, SOURCE D'ÉNERGIE	13
UN PROCESSUS TRANSPARENT	13
S'INSPIRER DES SUCCÈS POUR AMÉLIORER LES PERFORMANCES	14
SOMMAIRE DE NOS RECOMMANDATIONS	15

Sommaire exécutif

Waste Management est la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles au monde. Au Québec, l'entreprise assure chaque semaine la gestion des matières résiduelles de plusieurs milliers d'industries et de commerces et de plusieurs centaines de milliers de citoyens. Waste Management est aussi un leader dans la valorisation énergétique. Son partenariat avec l'usine de la papetière Cascades, à Saint-Jérôme, qu'elle alimente en énergie à partir des biogaz captés au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, est un exemple éloquent et témoigne de son engagement en faveur du développement durable.

Partout où elle œuvre à travers l'Amérique du Nord, Waste Management travaille à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de saines politiques publiques. C'est dans cet esprit que Waste Management participe à la présente commission parlementaire dont l'objectif est de renouveler la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Notre entreprise souhaite contribuer à la réflexion en cours et apporter un éclairage basé sur son expérience dans plusieurs centaines de communautés du continent.

En tant qu'acteur important de la gestion des matières résiduelles au Québec, Waste Management a pu constater au cours des dix dernières années une évolution importante dans ce domaine d'activités, partout dans la province. L'éveil de la conscience du public et l'action des décideurs se sont traduits par une augmentation significative du taux de valorisation des matières résiduelles et par une gestion nettement plus sécuritaire des résidus n'ayant pu être récupérés. Forts de ces améliorations, c'est donc dans la continuité et avec optimisme que nous entrevoyons l'élaboration de la future politique gouvernementale. Si nous arrivons à mobiliser les efforts de toute la société, en acceptant tous notre responsabilité collective, nous pourrions poursuivre cette progression entamée depuis dix ans.

En se référant à de nombreuses situations vécues par l'entreprise et à sa participation à une multitude de consultations, comme celle actuellement en cours au Québec, Waste Management est fière d'intervenir dans le débat public pour proposer diverses actions concrètes. À notre avis, la future politique doit reposer sur trois principes fondamentaux qui sont :

- ▶ Opter pour les solutions les plus viables : les solutions choisies, pour la valorisation comme pour l'élimination, doivent toujours être les plus efficaces selon une analyse des coûts par rapport au gain environnemental, dans une perspective de développement durable.
- ▶ Les matières résiduelles doivent être considérées comme des ressources à chacune des étapes de leur gestion, incluant celle de l'élimination, lorsqu'un mode de traitement permet de générer de l'énergie;
- ▶ La planification doit être responsable et cibler des objectifs de gestion des matières résiduelles réalistes et cohérents.

C'est d'ailleurs sur ces principes que s'appuieront les différentes recommandations formulées par notre entreprise dans le cadre de la présente consultation. Waste Management a la capacité d'offrir une panoplie de services répondant aux besoins de gestion durable des matières résiduelles des communautés et elle propose de mettre à contribution son expérience dans le cadre de la présente commission parlementaire pour orienter le choix de solutions efficaces et viables, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Présentation de Waste Management

Waste Management est la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles au monde. Elle œuvre à travers l'ensemble de l'Amérique du Nord où elle possède et opère, à ce jour, 413 divisions de collecte et de transport, 370 stations de transfert, plus de 131 centres de tri, 17 centres de valorisation énergétiques et 283 lieux d'enfouissement parmi lesquels 95 valorisent le biogaz généré en énergie.

Au Canada, Waste Management opère 116 divisions de collecte et de transport, 20 centres de tri et 18 lieux d'enfouissement, desservant au total 4,5 millions de clients résidentiels et 170 000 clients commerciaux et industriels, répartis dans huit provinces.

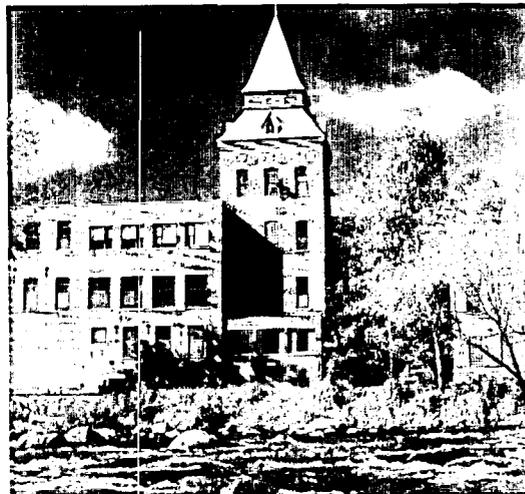
Au Québec, Waste Management emploie environ 300 personnes dans sept divisions : à Montréal, Sainte-Sophie, Drummondville, Saint-Étienne-des-Grès, Saguenay, Val d'Or et Magog. Dans la province, l'entreprise assure chaque semaine la gestion des matières résiduelles de plusieurs milliers d'industries et de commerces et de plusieurs centaines de milliers de citoyens.

Waste Management constitue un maillon essentiel du service public avec ses activités de collecte, de transport, de récupération des matières recyclables et d'élimination sécuritaire des résidus ultimes. Fournisseur de services essentiels aux collectivités et gestionnaire responsable des matières résiduelles, Waste Management possède trois lieux d'enfouissement sanitaire : le site de Sainte-Sophie dans les Laurentides, celui de Saint-Nicéphore dans la région Centre-du-Québec, et celui de Magog en Estrie.

Dans le cadre de ses activités, Waste Management accorde une toute première importance à l'environnement, en encourageant la récupération et en assurant la protection de la santé du public et du milieu naturel. Sa politique environnementale vise non seulement la conformité aux lois et aux règlements, mais l'atteinte de performances environnementales qui surpassent ces exigences. Waste Management, assume un leadership dans la définition des meilleures pratiques de gestion pour prévenir les dommages à l'environnement et offrir les services aux plus bas coûts à ses clients.

Waste Management est aussi un leader dans la valorisation énergétique à l'échelle nord-américaine et son expertise est appliquée dans un projet unique au Québec. A partir des biogaz qu'elle capte à son lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, dans les

Laurentides, Waste Management approvisionne en énergie la papetière Cascades, de Saint-Jérôme, ce qui permet à cette dernière de réduire sa consommation de gaz naturel et d'économiser substantiellement, permettant de consolider les quelque 300 emplois de l'usine.



Initiatives durables

C'est en intégrant l'approche de développement durable que notre entreprise entrevoit sa croissance au cours de la prochaine décennie et qu'elle planifie la desserte des communautés de l'Amérique du Nord à la recherche de solutions de plus en plus vertes. Waste Management a récemment fait l'annonce d'une importante initiative en matière de développement durable. Concrètement, ces mesures se définissent de la façon suivante :

- Augmenter la valorisation énergétique des matières résiduelles. À l'heure actuelle, Waste Management génère assez d'énergie pour alimenter annuellement l'équivalent d'un million de foyers. D'ici 2020, l'entreprise prévoit générer suffisamment d'énergie pour alimenter l'équivalent de plus de deux millions de foyers, doublant ainsi la mise en valeur énergétique des matières résiduelles.
- Augmenter la quantité de matières recyclables traitées. Waste Management récupère actuellement huit millions de tonnes de matières recyclables, et d'ici 2020, elle compte en récupérer plus de 20 millions de tonnes, répondant ainsi aux besoins croissants dans le domaine.
- Investir jusqu'à 500 millions de dollars annuellement en immobilisations, sur une période

de 10 ans, pour améliorer de 15 % l'efficacité énergétique de la flotte de véhicules de l'entreprise et réduire de 15 % d'ici 2020, les émissions qui y sont associées. L'entreprise prévoit également investir dans des technologies qui permettront de valoriser de plus grande quantités de matières résiduelles.

- Protéger et réhabiliter des habitats fauniques sur ses propriétés à travers l'Amérique du Nord. D'ici 2020, Waste Management vise à quadrupler le nombre de ses installations certifiées par le Wildlife Habitat Council, passant ainsi de 24 à 100 et portant à plus de 60 000 le nombre d'hectares réservés à la conservation des habitats fauniques.

Transparence et collaboration avec le public

Pour Waste Management, une saine gestion de ses opérations déborde le cadre réglementaire et s'appuie sur des principes de transparence et de collaboration avec les communautés où l'entreprise opère. Au Québec, dans la gestion de ses trois lieux d'enfouissement, Waste Management agit de manière proactive en consultant les citoyens avec qui elle cohabite en vue d'améliorer ses pratiques, une façon de faire qui va bien au-delà des exigences réglementaires et du processus du BAPE. Avec de longues périodes d'information et de pré-consultation des citoyens, avec la mise en place de comités de vigilance, avec des publications régulières destinées aux communautés où nous sommes installés, nous sommes heureux de soumettre nos projets à l'examen du public et, si cela est requis, d'ajuster nos propositions.



Par ses multiples activités réparties sur tout le continent nord-américain, Waste Management possède une vaste expérience lui permettant de proposer des solutions adaptées aux besoins des communautés où elle œuvre. Elle a la capacité d'offrir une panoplie de services allant de la récupération au traitement des résidus ultimes. Waste Management entend poursuivre sa collaboration avec les intervenants intéressés à la gestion des matières résiduelles et avec le Gouvernement du Québec dans l'élaboration de la future politique. Notre entreprise souhaite apporter son éclairage dans le choix de solutions réellement efficaces et viables, tant sur le plan environnemental qu'économique. C'est dans cette optique que nous participons aux présentes consultations et que nous entendons maintenir des liens constants avec les différents paliers de gouvernements et l'ensemble des intervenants du secteur.

Un regard sur les performances

La dernière décennie a été influencée par la Politique 1998-2008 du Gouvernement du Québec qui poursuivait deux objectifs fondamentaux : récupérer 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées et assurer l'élimination sécuritaire des résidus ultimes. Des objectifs ambitieux si l'on considère qu'au point de départ, le taux de récupération au Québec se situait à 42 % des matières résiduelles ayant un potentiel de valorisation et que seulement quelques-uns des 62 sites de disposition répondaient aux normes aujourd'hui exigées dans les lieux d'enfouissement technique sécuritaires.

En ce qui concerne le premier objectif, selon le plus récent bilan de Recyc-Québec, la province a atteint un taux de récupération de 52 % des matières résiduelles ayant un potentiel de valorisation (ou 48 % sur la quantité totale générée). Il s'agit d'une performance respectable qui nous permet d'espérer un rapprochement de la cible de 65 % en 2008 pour l'ensemble des secteurs. Bien que nous aurions souhaité collectivement être plus près ou au-delà de l'objectif gouvernemental, il faut tout de même s'encourager des succès des dernières années, tout en étant conscients que d'autres juridictions ont fait mieux à ce jour dans le domaine.

Depuis le lancement de cette politique, la quantité de matières récupérées a augmenté de 86 %. Si on remonte le temps encore plus, depuis 1988, année où les premières statistiques officielles ont été enregistrées, le Québec a quintuplé les quantités de matières récupérées. Il y a 20 ans, 1 258 000 tonnes étaient récupérées alors qu'aujourd'hui, en 2008, on parle d'environ 6 500 000 tonnes récupérées, une progression spectaculaire.

La réalisation de la plupart des 29 actions du plan gouvernemental, devenu la Politique de gestion des matières résiduelles, témoigne d'ailleurs des efforts importants investis par bon nombre d'intervenants engagés dans cette activité. Que l'on parle de mesures législatives et réglementaires de la part du gouvernement, de planification et d'implantation de mesures de la part des administrations municipales, d'investissements d'importance de la part des entreprises privées pour fournir les services requis et de la participation des citoyens aux programmes mis en place, tout cela a contribué à modifier considérablement le portrait de la gestion des matières résiduelles au Québec en l'espace d'à peine dix ans.

Tout est maintenant en place

Les principales pièces législatives et réglementaires nécessaires à la mise en place des actions névralgiques sont aujourd'hui en vigueur. Le financement, pierre angulaire de l'amorce de plusieurs actions, est maintenant disponible avec l'adoption du *Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* et le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés*. C'est donc dire qu'annuellement, les municipalités peuvent miser sur une somme d'environ 100 millions de dollars pour mettre en œuvre les actions prévues à leur Plan de gestion des matières résiduelles.

Ces actions n'ont certes pas rapporté encore tous les résultats escomptés, compte tenu de leur mise en œuvre récente ou à venir, délai attribuable au financement tardif et à l'agenda chargé des administrations municipales. Il est important de se rappeler que l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles a commencé au tournant de l'an 2000, dans un contexte où plusieurs municipalités d'importance au Québec ont vécu des processus de fusion et de défusion qui ont monopolisé l'attention des élus et des administrations.

Élimination sécuritaire : l'objectif sera atteint

Pour ce qui est du second objectif fondamental de la politique, celui d'assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement, il est en voie d'être atteint alors que les lieux d'élimination ne pouvant se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales fermeront d'ici la fin de l'année. Toutes les installations qui desserviront le Québec seront dorénavant assujetties à des normes exigeantes, parmi les plus sévères en Amérique du Nord. Maintenant que les matières sont déposées dans des lieux d'élimination sécuritaires, l'enjeu qui en a longtemps été un de craintes de contamination du milieu environnant en est désormais un de gaspillage de ressources. Il nous apparaît donc primordial que le Gouvernement s'attaque en priorité à freiner le gaspillage de matières pouvant facilement être récupérées et qu'il mette en place les mesures nécessaires pour se faire.

Bâtir sur des acquis

C'est essentiellement sous le signe de la continuité que Waste Management entrevoit l'élaboration de la future politique sur la gestion des matières résiduelles. À notre avis, faire table rase de tout ce qui a été accompli au cours de la dernière décennie et réinventer la roue, au nom d'un modèle révolutionnaire, complexe et coûteux, serait une erreur. Bien sûr, le Québec a cette capacité d'innover et de développer de nouvelles technologies qui doivent être étudiées attentivement, mais il doit, selon nous, s'inspirer des réussites collectives des dernières années, bâtir sur les acquis, tout en s'attardant à apporter des solutions pour pallier aux lacunes identifiées dans l'actuelle politique. L'atteinte des objectifs de mise en valeur de 65 % par la Ville de Victoriaville est éloquent. Cette municipalité des Bois-Francs a prêché par l'exemple en mettant en place des mesures concrètes et fiables.

L'éducation et la sensibilisation commencent à rapporter leurs dividendes. Les citoyens collaborent activement et sérieusement aux efforts de réduction et de valorisation des matières résiduelles. Toutes les enquêtes d'opinion démontrent la bonne volonté des Québécois en cette matière. Pour tirer profit de cette volonté citoyenne de réduire et de valoriser les matières résiduelles, les choix collectifs que fera le gouvernement doivent fournir aux citoyens et aux entreprises les outils et l'information nécessaires.

Trois principes fondamentaux

Selon nous, trois principes fondamentaux doivent guider la gestion responsable des matières résiduelles dans la mise à jour de la politique québécoise :

- Opter pour les solutions les plus viables : les solutions choisies, pour la valorisation comme pour l'élimination, doivent toujours être les plus efficaces selon une analyse des coûts par rapport au gain environnemental, dans une perspective de développement durable.

Il importe d'avoir une perspective d'ensemble et de déterminer ce qui, à long terme, constituera la meilleure option sur le plan du développement durable, en tenant compte de tous les facteurs, y compris le transport et les gaz à effet de serre, comme cela se fait dans une analyse de cycle de vie d'un produit.

- Les matières résiduelles doivent être considérées comme des ressources à chacune des étapes de leur gestion, incluant celle de l'élimination, lorsqu'un mode de traitement permet de générer de l'énergie.

La hiérarchie des 3RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) doit continuer de guider nos choix de solutions lorsque cela est possible, tout en nous rappelant le principe de l'option la plus viable.

De plus, il est nous apparaît pertinent de moderniser le principe des 3RVE et d'y ajouter un deuxième « E », celui d'énergie pour « mise en valeur des résidus ultimes par la création d'énergie ». Tel qu'exposé dans la politique énergétique du Gouvernement du Québec, on doit se rappeler que les matières résiduelles font partie intégrante du cycle économique et peuvent constituer un maillon productif de la chaîne.

- La planification doit être responsable et cibler des objectifs de gestion des matières résiduelles réalistes et cohérents.

Pour être applicable, un plan doit être réaliste et ses objectifs atteignables. Cela requiert une planification responsable de la part des autorités de tous les niveaux qui doivent éviter de créer de faux espoirs relevant de solutions miracles, détachées des réalités technologiques et économiques.

C'est d'ailleurs sur ces principes que s'appuieront les différentes recommandations formulées par notre entreprise dans le cadre de ce mémoire qui couvrira quatre grands enjeux identifiés par la Commission des Transports et de l'Environnement dans le cadre de la présente consultation.

Ces enjeux sont :

- la réduction à la source;
- les matières putrescibles;
- les matières résiduelles issues du secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition;
- l'élimination sécuritaire et la valorisation énergétique.

Réduire davantage à la source

Au cours des dix dernières années, le Québec a connu des années de fortes croissances économiques. Il est donc compréhensible que les quantités de matières résiduelles produites aient augmenté de façon importante. En fait, il est démontré que la courbe de production de matières résiduelles est pratiquement un calque de la courbe de l'évolution du Produit intérieur brut (PIB). La seule période récente où la quantité de matières résiduelles produites a diminué remonte au début des années 90, moment où le Québec connaissait un ralentissement économique. Il paraît donc à peu près utopique de penser réduire d'année en année les quantités totales générées, puisque la croissance démographique et la croissance économique sont des facteurs qui influent énormément sur le phénomène de la production.

Toutefois, il est sans aucun doute possible de ralentir cette production de matières résiduelles, en deçà de l'augmentation annuelle du PIB. Pour ce faire, la réduction à la source permettra sans aucun doute de diminuer les quantités de matières générées.

La réduction à la source est évidemment la plus verte des options de gestion des matières résiduelles. Waste Management propose deux solutions concrètes pour favoriser cette approche :

- ▶ un resserrement des exigences pour contrôler et réduire le suremballage;
- ▶ une campagne massive d'information et d'éducation visant à influencer encore le comportement de la population consommatrice.

Contrôle et réduction du suremballage

En ce début d'année, il est facile de se rappeler, en pensant à la tradition des cadeaux de Noël, de tous ces objets qu'on arrive difficilement à sortir de leur boîte ou de leur triple emballage. Qui ne s'est pas battu avec les nombreuses couches de plastique pour sortir une simple figurine pour enfants de son emballage ? L'État peut-il intervenir pour limiter ces abus ? Il doit au moins y réfléchir.

Recommandation 1 – Waste Management propose la mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les intervenants clés, dont ceux de l'industrie manufacturière, pour apporter des solutions au problème du suremballage. Ce groupe pourrait, entre autres, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde.

Information et éducation de la population

Il est désolant de constater en 2008 qu'encore aujourd'hui des quantités importantes de matières facilement récupérables se retrouvent dans des sacs à ordures des citoyens alors que le service de collecte sélective est disponible. Il s'agit d'un phénomène important de gaspillage de matières qui retrouveraient une deuxième vie dans un centre où elles seraient triées et recyclées. Un changement de comportement doit continuer de s'opérer en vue d'augmenter le taux de mise en valeur des matières résiduelles. Ceci commande des efforts soutenus et répétés qui rapporteront des résultats à moyen et à long terme.

Recommandation 2 – Waste Management suggère la tenue d'une campagne sans précédent d'éducation et de sensibilisation de la population en faveur d'habitudes de consommation prônant l'économie des ressources et une meilleure réutilisation de celles-ci.

Une telle campagne massive doit être entreprise dès que possible. Elle nécessitera des investissements importants, mais elle abordera la situation de front et à la source, c'est-à-dire à l'étape de la consommation d'une ressource et à celle de la gestion.

Le plus bel exemple qui puisse être cité pour démontrer que des comportements de la population peuvent être modifiés, à condition qu'on y investisse les efforts requis, est sans doute celui de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans son combat contre la conduite en état d'ébriété. La SAAQ a investi des montants substantiels depuis plusieurs années et elle continue ses efforts encore aujourd'hui en vue de rappeler son message car il s'agit d'un combat perpétuel. Et leur persistance a porté fruit, même si des efforts seront toujours nécessaires. Il en est ainsi pour la gestion des matières résiduelles où des efforts soutenus et répétés doivent se poursuivre sans arrêt.

En plus d'une campagne d'information, des programmes d'éducation spécifiques touchant l'économie des ressources et une saine gestion des matières résiduelles devraient être conçues à l'intention des élèves du niveau primaire.

Les fonds nécessaires à ces campagnes d'information et d'éducation pourraient être puisés à même le fonds créé par les redevances exigibles à l'élimination des matières résiduelles.

Gérer efficacement les matières putrescibles

Le traitement et la valorisation des matières putrescibles méritent une attention particulière, d'une part parce que son taux de récupération atteint à peine 8 % dans le secteur municipal, d'autre part parce que le résultat de la valorisation de ces matières doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Si la province espère atteindre ses objectifs de 65 % de valorisation, des efforts importants doivent être consentis dans la récupération des matières compostables, à commencer par la collecte des résidus verts (feuilles et gazon). Les résidus verts constituent une partie importante des déchets traditionnellement mis en bordure de rue et sont des matières faciles à transformer en un compost de qualité. Ils devraient donc, à notre avis, faire l'objet d'un programme de collecte dans toutes les municipalités du Québec.

Par contre, il y a lieu de s'interroger sur les objectifs et sur les résultats effectifs du compostage de matières en vrac, tels les résidus alimentaires de tous genres, mélangés à des boues. Plusieurs expériences vécues au Québec au cours des dernières années ont mis en lumière les difficultés importantes associées à des plates-formes de compostage provenant de résidus divers. En plus des nuisances générées pour le voisinage de ces installations, il faut se questionner sur l'efficacité de cette opération si le compost produit ne rencontre pas les normes de qualité et se retrouve dans un lieu d'enfouissement.

Recommandation 3 – Waste Management est d'avis que les efforts devraient être d'abord concentrés sur la collecte des résidus verts. Les municipalités devraient avoir l'obligation de fournir les services de collecte des résidus verts, tels les feuilles et le gazon, qui sont faciles à gérer et donnent un compost de qualité dont on peut assurer l'utilisation ou la vente en gros ou au détail.

Pour ce qui est des autres matières putrescibles, jusqu'à ce que le recours à des technologies avancées viables économiquement permette de contrôler adéquatement les odeurs et de créer un produit de qualité – et ces technologies existent, Waste Management est d'avis que la solution dont le bilan environnemental global est le plus avantageux est encore l'acheminement vers un lieu d'enfouissement technique. Non seulement les lieux d'enfouissement technique ne sont plus une source d'inquiétude sur le plan environnemental, mais ils permettent aujourd'hui de transformer les matières putrescibles en une énergie verte utile, comme il en sera question plus loin dans le mémoire.

Soutien au secteur ICI et encadrement des résidus CRD

Tout comme la récupération des matières putrescibles, la récupération dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) doit faire l'objet d'une attention particulière et des efforts importants doivent être déployés pour permettre au Québec d'atteindre son objectif de valorisation de 65 %. En 2006, selon le bilan de Recyc-Québec, le taux de récupération en provenance des ICI a atteint 49 %, en baisse de 9 % par rapport à 2004. Il y a donc fort à faire pour renverser cette tendance à la baisse en vue d'atteindre l'objectif qui est de valoriser 80 % des matières en provenance de ce secteur.

Les centres commerciaux, les restaurants et les grandes industries produisent des quantités importantes de matières résiduelles. Si les plus grandes entreprises ont la capacité et les moyens de se doter d'un système de gestion environnementale incluant un programme de récupération et de valorisation des matières résiduelles, ce n'est pas le cas pour les petits commerces et les PME. La plupart des propriétaires et gestionnaires de PME sont généralement enclins à faire les efforts nécessaires pour améliorer leur performance en termes de réduction et de valorisation des matières résiduelles. Par contre, la vertu ne suffit pas et les coûts associés à ces efforts sont généralement suffisamment élevés pour décourager toute initiative. Ce secteur a donc besoin d'un soutien pour améliorer sa performance de valorisation.

Une aide concrète pour les ICI

A notre avis, il faut aussi aller plus loin que des programmes de reconnaissance comme *ICI on Recyc* et développer davantage l'aide à ces secteurs. La *Table de récupération hors foyer* agit déjà concrètement à cet effet. Plusieurs éléments de ce programme doivent être disponibles pour les entreprises d'un plus grand nombre de secteurs de l'activité économique, tel que des :

- Programmes d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération et soutien à l'implantation, et;
- Programmes d'aide financière pour l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'entreprises et d'établissements uniquement desservis par la collecte des déchets.

Les sommes nécessaires à ces programmes d'aide devraient être puisées dans le fond provenant des redevances à l'enfouissement, fond qui représente environ 60 millions de dollars. Pour les industries, les commerces et les institutions cela serait un juste retour des choses puisque qu'ils paient actuellement environ 29 millions de dollars en redevances et ne reçoivent aucun service ni aucune aide de l'État.

Recommandation 4 – Waste Management suggère qu'une partie des fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit destinée aux industries, commerces et institutions (ICI) pour les soutenir dans leurs efforts de réduction et de valorisation.

Par ailleurs, de nombreux professionnels qui logent dans des édifices commerciaux souhaitent doter leurs bureaux de plans de gestion de matières résiduelles mais ne peuvent les mettre en œuvre puisqu'ils se heurtent souvent au refus du propriétaire de l'immeuble de les accommoder.

Recommandation 5 – Waste Management croit qu'il est nécessaire d'intervenir auprès des promoteurs immobiliers et des gestionnaires de tours à bureaux et suggère qu'ils aient dorénavant l'obligation de fournir les équipements requis pour la récupération des matières valorisables afin que les nouvelles constructions comprennent des aires prévues à cet effet.

Un encadrement nécessaire pour les résidus CRD

La disparition progressive des dépôts de matériaux secs et l'augmentation des tarifs dans les lieux d'enfouissement attribuables aux nouvelles exigences réglementaires ont favorisé une augmentation importante du taux de récupération des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Ce secteur d'activités a déjà dépassé son objectif de mise en valeur de 60 % avec un taux de 69 % en 2006, selon le Bilan de Recyc-Québec. Cette forte demande pour la récupération des résidus CRD a contribué à l'émergence de plusieurs entreprises de récupération de matériaux secs.

Si, a priori, cela peut sembler être une bonne nouvelle, le Gouvernement du Québec doit néanmoins s'assurer de resserrer les exigences à l'égard de ces activités de récupération. Il se trouve à l'heure actuelle des entreprises qui accumulent et empilent des quantités phénoménales de résidus CRD sur leur terrain à un rythme beaucoup plus grand que leur capacité de traitement en vue d'écouler les matériaux reconditionnés.

Il est à se demander, dans certains cas, si les dépôts de matériaux secs, en principe abolis, n'ont tout simplement pas été remplacés par des pratiques d'empilement des matériaux secs. Le Gouvernement doit mieux encadrer cette pratique, notamment par des normes sévères pour contrôler les écoulements et les nuisances visuelles et pour exiger des garanties financières plus importantes afin d'éviter au Trésor public les frais de nettoyage d'un terrain advenant une faillite.

Recommandation 6 – Waste Management suggère au Gouvernement du Québec de resserrer l'encadrement des activités des entreprises de récupération de matériaux secs. Il devrait notamment exiger des garanties financières représentatives des activités exercées par ces entreprises pour couvrir les frais de nettoyage du terrain en cas de faillite.

L'élimination sécuritaire et la valorisation énergétique

Bien que les efforts de la société québécoise doivent continuer de porter prioritairement sur la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage, l'élimination sécuritaire des matières résiduelles demeure une nécessité et un service essentiel au même titre que les autres services publics.

Il est important de noter dans ce contexte que les nouvelles exigences gouvernementales mises en place pour assurer la sécurité des activités d'élimination change la réalité en ce qui a trait aux lieux d'enfouissement. À compter du 19 janvier 2009, tous les lieux d'enfouissement seront conformes aux exigences réglementaires et seront totalement sécuritaires. L'enfouissement de matières résiduelles ne sera dorénavant plus un enjeu de sécurité environnementale mais un enjeu d'utilisation optimale des ressources, d'empreinte écologique et d'acceptabilité sociale.

Une infrastructure publique essentielle

Le lieu d'enfouissement technique demeurera dans un avenir prévisible une infrastructure essentielle. Il doit faire partie d'une planification responsable de la part des autorités publiques, au même titre que le système d'aqueduc ou d'égouts. Les lieux d'enfouissement technique sont conçus à l'aide de technologies de pointe et font l'objet d'un suivi environnemental serré. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a le devoir et la responsabilité de mieux faire connaître au public les exigences auquel il assujettit désormais les exploitants de telles installations. Il en va de la confiance du public qui cultive encore des préjugés tenaces, hérités du passé, à l'égard des lieux d'enfouissement technique, qui sont par ailleurs conçus avec minutie et opérés avec rigueur. Ces préjugés contribuent à amplifier le syndrome universel du « pas dans ma cour ». L'enjeu, encore une fois n'est plus technique ou environnemental, mais plutôt social.

Évidemment, les exploitants ont un rôle crucial à jouer pour mieux faire correspondre les perceptions populaires à la réalité. Waste Management travaille donc activement auprès des communautés où elle possède un lieu d'enfouissement pour démystifier ses opérations. Des comités de vigilance constitués de représentants de la communauté ont été mis sur pied à Sainte-Sophie et Saint-Nicéphore. De plus, notre entreprise invite régulièrement ses voisins et des membres de la communauté à visiter ses installations pour leur faire connaître les mesures de

protection de l'environnement et mieux comprendre leurs préoccupations. Plus les gens de la communauté sont informés, plus ils peuvent poser de questions, moins il y a de préoccupations à l'égard des opérations et plus grande est l'acceptabilité d'un projet.

En entretenant des relations étroites avec la communauté, en bâtissant la confiance par le dialogue, il est donc possible d'implanter des projets de lieux d'enfouissement en favorisant leur acceptabilité sociale et il est nécessaire de le faire. Malgré les efforts de récupération et de valorisation des matières résiduelles, de telles installations demeureront essentielles pour accueillir les résidus n'ayant pu être récupérés. À preuve, même si le Québec a quintuplé la quantité de matières récupérées au cours des 20 dernières années, la quantité de résidus acheminés à l'enfouissement a augmenté.

Éviter le piège de l'illusion

C'est là qu'intervient le principe de planification responsable et de saine gestion publique. De nouvelles technologies sont explorées et prometteuses. Les coûts liés au développement et à la mise en œuvre de celles-ci demeurent toutefois élevés.

Les choix budgétaires en ce domaine appartiennent au Gouvernement du Québec et aux municipalités. La recherche de nouvelles façons de faire et l'essai de technologies prometteuses doivent être encouragés.

Ceci étant dit, le besoin de disposer des matières non récupérables est une réalité qui ne disparaîtra pas de sitôt. À titre d'exemple, il y a plusieurs années, la Ville de Toronto a lancé son programme « Zéro Déchet » sans se soucier de développer des lieux d'enfouissement capables d'accueillir les résidus de ses citoyens et de ses entreprises, de même que ceux des banlieues. Aujourd'hui, Toronto, la plus importante ville du Canada, a abandonné ce programme et se trouve dans une situation précaire alors qu'elles et ses voisines acheminent environ trois millions de tonnes de déchets dans des lieux d'enfouissement au Michigan et que les pressions montent aux États-Unis pour faire cesser cette pratique.

Le Québec doit donc planifier de façon responsable en se dotant d'une capacité d'élimination suffisante à long terme pour répondre aux besoins de la population. Cette préoccupation, soulevée par le Vérificateur général du Québec dans le Tome II de son rapport 2005-2006, reste d'actualité.

« Il est aussi important d'assurer une adéquation entre la capacité d'élimination future et les besoins prévus. Pour que les projets franchissent toutes les étapes menant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un lieu d'élimination, il faut en moyenne six ans – trois ans dans les cas les plus rapides. C'est donc dire qu'un suivi rigoureux des lieux d'élimination en voie d'atteindre la capacité autorisée doit être réalisé afin d'éviter les situations d'urgence ».

(Rapport à l'Assemblée nationale pour 2005-2006 - Tome II, Chapitre 5, Alinéa 5.5)

Le Gouvernement doit éviter de refaire l'erreur d'accorder des autorisations d'enfouissement à très court terme, situation qui crée de l'incertitude au sein des municipalités à qui il demande de planifier soigneusement et à long terme, sans compter que pareil contexte nuit aux investissements dans les lieux d'enfouissement.

Des autorisations à plus long terme permettent le développement d'infrastructures de mise en valeur des biogaz à des fins énergétiques et d'assurer la viabilité de projets novateurs.

Recommandation 7 – Waste Management est d'avis que la nouvelle réglementation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec encadrant l'exploitation des lieux d'enfouissement technique permet d'assurer la protection de l'environnement et de la population et recommande au Gouvernement du Québec d'autoriser à long terme les projets jugés nécessaires et satisfaisant aux exigences prévues.

Les matières résiduelles, source d'énergie

A partir des biogaz qu'elle capte à son lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, dans les Laurentides, Waste Management approvisionne en énergie la papetière Cascades, de Saint-Jérôme, via une conduite dédiée de Gaz Métro. En utilisant cette énergie propre et abordable, Cascades améliore sa compétitivité et consolide les quelque 300 emplois rattachés à l'usine de Saint-Jérôme. Sur le plan environnemental, ce partenariat permet une réduction importante d'émissions de gaz à effet de serre obtenue grâce aux activités de captage, de combustion et de valorisation du biogaz. Cela signifie annuellement une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 540 000 tonnes équivalent CO₂, ce qui correspond à retirer plus de 100 000 voitures de la circulation.

Ce projet est un modèle et une illustration concrète de l'engagement de Waste Management en faveur du développement durable.

Waste Management contribue par ailleurs à plusieurs égards à l'exploitation optimale de cette ressource. À l'échelle nord-américaine, elle génère assez d'énergie pour remplacer plus de 14 millions de barils de pétrole par année ou pour alimenter annuellement l'équivalent d'un million de foyers. Elle a aussi des objectifs ambitieux, soit de générer suffisamment d'énergie pour alimenter l'équivalent de plus de deux millions de foyers, doublant ainsi la mise en valeur des matières résiduelles.

Recommandation 8 – Waste Management recommande que le Gouvernement du Québec reconnaisse les efforts de valorisation énergétique des matières résiduelles et que Recyc-Québec comptabilise les bénéfices environnementaux obtenus à partir de ces projets dans son bilan annuel.

Un processus transparent

En constatant tout ce chemin parcouru depuis dix ans, il y a donc tout lieu d'être optimiste pour les années à venir. Il est essentiel de mettre à contribution, une fois de plus, tous les acteurs de la société interpellés par la gestion des matières résiduelles pour relever ce défi encore colossal de saine gestion des matières résiduelles. Les 13 millions de tonnes de matières résiduelles à gérer commandent un engagement soutenu des intervenants concernés, de l'expertise et de l'innovation.

Pour favoriser la contribution et l'engagement constant de l'ensemble des intervenants, Waste Management considère que les efforts de réduction et de valorisation doivent faire l'objet d'un suivi plus soutenu et que le bilan de Recyc-Québec devrait être publié chaque année. Tout gestionnaire de lieu d'enfouissement a l'obligation de fournir les tonnages reçus et ce à chaque trimestre. S'il en était de même pour les autres intervenants, comme les exploitants d'installations de tri, de compostage et de valorisation, le Québec bénéficierait d'un portrait plus actuel et plus représentatif du moment dans un secteur où la situation évolue rapidement.

Recommandation 9 – Waste Management propose que l'ensemble des intervenants dans le secteur de la gestion des matières résiduelles transmettent au Gouvernement du Québec des données trimestrielles concernant les tonnages reçus et traités afin qu'un bilan soit publié annuellement.

S'inspirer des succès pour améliorer les performances

En regardant les performances de gestion des matières résiduelles atteintes au Québec au cours des dernières années et en les comparant aux autres communautés nord-américaines ou européennes, on constate qu'il y a encore place à l'amélioration, particulièrement en ce qui concerne la réduction à la source, la valorisation des matières putrescibles et la récupération des matières résiduelles provenant des secteurs ICI.

De même, la valorisation des résidus ultimes par la création d'énergie doit être considérée comme une option incontournable pour l'avenir. Pour ces deux aspects particuliers, comme pour l'ensemble des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, Waste Management entend demeurer un acteur d'avant-plan pour accompagner le Québec dans toutes ses initiatives.

Nous sommes convaincus que c'est sur la base d'un véritable effort collectif, d'une prise de conscience au niveau de tous les acteurs de la chaîne de consommation, que le Québec arrivera à bâtir un système optimal de gestion de cette ressource que constituent les matières résiduelles. Que ce soit lors de la fabrication des produits, en concevant l'emballage de ces produits, en faisant nos choix de consommateurs, en disposant de ces emballages et de ces produits à la fin de leur vie utile et, finalement, lors du traitement de la vie post-consommation des produits, nous avons tous une responsabilité.

Comme entreprise active dans l'industrie de la gestion des matières résiduelles, dans toutes ces sous-spécialités, nous savons que les yeux du public et des gouvernements sont tournés vers nous. Nous acceptons notre responsabilité et espérons avoir démontré tout le sérieux que nous mettons à l'assumer avec un souci de contribuer au bien-être de la communauté. Mais nous ne sommes pas seuls. Tous les acteurs de la chaîne de consommation doivent apporter leur contribution. De même qu'on ne pense pas à congédier les policiers pour lutter contre la criminalité, ce n'est pas en s'attaquant aux exploitants de lieux d'enfouissement qu'on réduira la production de résidus destinés à l'élimination.

La présente commission parlementaire est le moment tout désigné pour nous inspirer des succès et apporter de nouvelles idées pour faire encore mieux et Waste Management est heureuse d'apporter sa contribution.



Sommaire de nos recommandations

Selon nous, trois principes fondamentaux doivent guider la gestion responsable des matières résiduelles et doivent être considérés dans la mise à jour de la politique québécoise :

- **Opter pour les solutions les plus viables : les solutions choisies, pour la valorisation comme pour l'élimination, doivent toujours être les plus efficaces selon une analyse des coûts par rapport au gain environnemental, dans une perspective de développement durable.** Il importe d'avoir une perspective d'ensemble et de déterminer ce qui, à long terme, constituera la meilleure option sur le plan du développement durable, en tenant compte de tous les facteurs, comme cela se fait dans une analyse de cycle de vie d'un produit.
- **Les matières résiduelles doivent être considérées comme des ressources à chacune des étapes de leur gestion, incluant celle de l'élimination, lorsqu'un mode de traitement permet de générer de l'énergie.** La hiérarchie des 3RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) doit continuer de guider nos choix de solutions lorsque cela est possible, tout en nous rappelant le principe de l'option la plus viable. De plus, il nous apparaît pertinent de moderniser le principe des 3RVE et d'y ajouter un deuxième « E », celui d'énergie pour « mise en valeur des résidus ultimes par la création d'énergie ». Tel qu'exposé dans la politique énergétique du Gouvernement du Québec, on doit se rappeler que les matières résiduelles font partie intégrante du cycle économique et peuvent constituer un maillon productif de la chaîne.
- **La planification doit être responsable et cibler des objectifs de gestion des matières résiduelles réalistes et cohérents.** Pour être applicable, un plan doit être réaliste et ses objectifs atteignables. Cela requiert une planification responsable de la part des autorités de tous les niveaux qui doivent éviter de créer de faux espoirs relevant de solutions miracles, détachées des réalités technologiques et économiques.

Recommandation 1 – Waste Management propose la mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les intervenants clés, dont ceux de l'industrie manufacturière, pour apporter des solutions au problème du suremballage. Ce groupe pourrait, entre autres, s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde.

Recommandation 2 – Waste Management suggère la tenue d'une campagne sans précédent d'éducation et de sensibilisation de la population en faveur d'habitudes de consommation prônant l'économie des ressources et une meilleure réutilisation de celles-ci.

Recommandation 3 – Waste Management est d'avis que les efforts devraient être d'abord concentrés sur la collecte des résidus verts. Les municipalités devraient avoir l'obligation de fournir les services de collecte des résidus verts, tels les feuilles et le gazon, qui sont faciles à gérer et donnent un compost de qualité dont on peut assurer l'utilisation ou la vente en gros ou au détail.

Recommandation 4 – Waste Management suggère qu'une partie des fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit destinée aux industries, commerces et institutions (ICI) pour les soutenir dans leurs efforts de réduction et de valorisation.

Recommandation 5 – Waste Management croit qu'il est nécessaire d'intervenir auprès des promoteurs immobiliers et des gestionnaires de tours à bureaux et suggère qu'ils aient dorénavant l'obligation de fournir les équipements requis pour la récupération des matières valorisables afin que les nouvelles constructions comprennent des aires prévues à cet effet.

Recommandation 6 – Waste Management suggère au Gouvernement du Québec de resserrer l'encadrement des activités des entreprises de récupération de matériaux secs. Il devrait notamment exiger des garanties financières représentatives des activités exercées par ces entreprises pour couvrir les frais de nettoyage du terrain en cas de faillite.

Recommandation 7 – Waste Management est d'avis que la nouvelle réglementation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec encadrant l'exploitation des lieux d'enfouissement technique permet d'assurer la protection de l'environnement et de la population et recommande au Gouvernement du Québec d'autoriser à long terme les projets jugés nécessaires et satisfaisant aux exigences prévues.

Recommandation 8 – Waste Management recommande que le Gouvernement du Québec reconnaisse les efforts de valorisation énergétique des matières résiduelles et que Recyc-Québec comptabilise les bénéfices environnementaux obtenus à partir de ces projets dans son bilan annuel.

Recommandation 9 – Waste Management propose que l'ensemble des intervenants dans le secteur de la gestion des matières résiduelles transmettent au Gouvernement du Québec des données trimestrielles concernant les tonnages reçus et traités afin qu'un bilan soit publié plus annuellement.



2457, chemin du Lac
Longueuil, Québec J4N 1P1

450 646-7870

www.wmcanada.com

Pensez Vert. Pensez Waste Management.